



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 32581

## Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'avenir de l'Institut français des relations internationales (IFRI). Du fait d'une réduction importante des subventions apportées par l'Etat, son travail et la qualité indéniable de celui-ci se trouvent remis en cause. Certes, tous les établissements publics de recherche doivent faire des efforts financiers car la conjoncture économique l'impose. Un contrat pluriannuel d'objectifs avait été proposé mais aucune suite n'a été apportée. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend revoir sa position quant au financement de cet institut et étudier un nouveau plan d'action et de financement pluriannuel.

## Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études ou de mises à disposition d'agents de l'État. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Max Roustan](#)

**Circonscription :** Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32581

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2004, page 573

**Réponse publiée le :** 27 avril 2004, page 3156